[Nom et prénom]
[Adresse]
[Téléphone]
[Adresse électronique]
[Date]

À l'attention de l’Administration communale

Et du Collège communal

Allée de Château-Chinon, 7

5140 SOMBREFFE

ou par e-mail : info@sombreffe.be

Objet : Contribution à **l'enquête publique relative au renouvellement du permis d'environnement de l'aéroport de Charleroi**

Mesdames, Messieurs,

En tant que citoyen impliqué, je me permets de vous adresser cette lettre dans le cadre de l’enquête publique concernant le renouvellement du permis d’environnement de l’aéroport de Charleroi (BSCA).

La révision de ce permis soulève des enjeux environnementaux, sociaux et sanitaires cruciaux pour notre commune et la région qui font que j’entends m’opposer à la demande de BSCA.

Après avoir pris connaissance des conclusions de l'étude d’incidences présentée dans ce cadre, je tiens à formuler des observations et propositions afin que le développement futur de cet aéroport soit compatible avec les impératifs de respect de l’environnement, de santé publique et de cohérence économique.

1. Non-conformité légale actuelle

Le terminal T2 de l’aéroport de Charleroi fonctionne sans permis valide depuis 2017, malgré une annulation de permis par le Conseil d’État en raison de l’absence d’étude d’incidences. Cette situation illégale est inacceptable et pose des précédents dangereux en matière de respect des règles environnementales et urbanistiques.

2. Problèmes de sécurité aéroportuaire

L’accueil d’aéronefs non certifiés, tels que l’opération non autorisée d’un Airbus A330-343 en 2022, met en évidence des failles sécuritaires. L’accroissement du trafic envisagé risque d’aggraver ces manquements, alors que les procédures de contrôle semblent déjà insuffisantes.

3. Pollution aux PFAS

L’étude d’incidences révèle une pollution importante aux PFAS dans les eaux du Tintia, en partie due aux activités aéroportuaires. Ces substances toxiques présentent des risques graves pour la santé et l’environnement, affectant les eaux souterraines, les sols et potentiellement les cultures agricoles.

4. Nuisances sonores inacceptables

Malgré les restrictions horaires, les mouvements aériens tardifs ont atteint des niveaux records en 2022. L’étude prévoit une augmentation significative du trafic aérien (+67 % d’ici 2045), tout en affirmant une réduction des nuisances sonores. Cette conclusion basée sur des mesures lissées semble irréaliste et contredit les observations actuelles sur les pics de bruit lors des décollages et atterrissages.

5. Empreinte carbone ignorée

L’étude d’incidences n’intègre pas l’impact climatique des vols, se limitant aux infrastructures aéroportuaires. Pourtant, le doublement prévu du nombre de passagers (de 8 à 16 millions) contredit les engagements climatiques pris par la Belgique dans le cadre de l’accord de Paris.

6. Un modèle économique obsolète

Le modèle low-cost actuel, dépendant principalement de Ryanair, montre ses limites économiques et environnementales. Les redevances aéroportuaires sont parmi les plus basses d’Europe, favorisant une croissance anarchique du trafic aérien au détriment des riverains et de la viabilité financière de l’aéroport.

Face à ces constats, je demande :

* Des mesures immédiates de réduction et de réparation de la pollution aux PFAS, incluant le curage des bassins de rétention et le remplacement des mousses incendie ainsi que l’application du principe pollueur - payeur.
* Une limitation stricte des horaires d’exploitation pour garantir le respect des heures de sommeil recommandées par l’OMS.
* Une analyse complète de l’empreinte carbone, incluant les vols, et la présentation de solutions concrètes pour réduire cet impact.
* Une refonte du modèle économique de BSCA en augmentant les redevances aéroportuaires et en diversifiant les compagnies présentes.
* Un accompagnement renforcé pour les riverains, notamment par une extension des aides à l’insonorisation pour les chambres à coucher.
* L’ouverture du comité d’accompagnement de BSCA aux représentants des riverains.

Je vous remercie pour l’attention que vous porterez à cette contribution.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l’expression de mes salutations distinguées.

[Nom et prénom]